

Il y a un droit de 15 centins par minot sur le blé, mais, si je comprends bien, ce grain pourra passer des Etats-Unis au Canada, en entrepôt, pour l'avantage du meunier qui pourra ainsi importer de 10,000 à 20,000 minots en signant une obligation par laquelle il s'engagera à payer les droits, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction du département des douanes, qu'il a expédié à l'étranger de la farine ou du blé en quantités équivalentes. Si la farine qu'il a expédiée est le produit de ce blé ou si le blé qu'il expédie est de la même espèce que celui qu'il a reçu en entrepôt, alors les cultivateurs auront la protection qu'ils attendent. Mais si les meuniers pouvaient importer 20,000, 50,000, ou 100,000 minots de blé, le moulin et l'employer dans le pays, puis expédier à l'étranger du blé canadien ou de la farine faite avec ce blé, je dirais alors que le tarif ne protège pas le cultivateur canadien.

Représentant un district agricole et partisan de la protection comme je le suis, c'est mon devoir d'exprimer mes vues sur ce système d'entrepôt.

On pourra dire, en réponse, que l'on ne peut pas emmener les meuniers et que si l'on agissait ainsi, plusieurs d'entre eux auraient à fermer leurs établissements. Je répliquerai : s'il est nécessaire de fermer quelques moulins pour donner aux cultivateurs la protection qu'on leur a promise, fermons ces moulins. J'aime mieux voir fermer les moulins que les cultivateurs souffrir.

J'en viens à la 5me clause qui donne au gouvernement pouvoir d'admettre en franchise certains articles des Etats-Unis qui paient actuellement des droits, après avoir constaté que les mêmes articles, venant du Canada, sont admis en franchise aux Etats-Unis.

Je ne m'oppose pas à cette résolution. Je ferai observer cependant que si les américains abolissaient les droits sur le blé d'inde du Canada, un article que nous n'exportons pas,—le gouvernement pourrait, aux termes du tarif, admettre en franchise le blé d'inde des Etats-Unis, ce qui donnerait tout l'avantage aux américains. Mais je crois que le gouvernement canadien veillera soigneusement à ce détail et s'assurera que quand nous admettrons en franchise certains articles

M. DREW.

des Etats-Unis, il y aura un avantage correspondant pour le cultivateur et le producteur canadiens.

J'ai donné les raisons pour lesquelles je soutiendrai ce tarif et j'ai signalé les points qui pourraient donner lieu à des difficultés.

Je n'abuserai pas plus longtemps de la patience de la Chambre. Lorsque nous examinerons le tarif en détail, j'aurai peut-être quelques autres observations à faire.

En terminant, je prierai encore le gouvernement de donner sa plus sérieuse attention au système d'entrepôt qui intéresse au plus haut point les cultivateurs.

M. ARKELL : Je ne ferai pas de longues observations sur le tarif, parce que je crois que tous les membres de la Chambre désirent voir finir ce débat, afin que nous puissions expédier les autres affaires de la session. En outre les députés qui ont appuyé le gouvernement dans cette affaire ont hâte d'aller recevoir, dans leurs comtés, l'ovation qui les attend au retour. Au reste, les honorables membres de l'opposition préféreraient je crois, demeurer encore ici deux ou trois mois, jusqu'à ce que le calme se soit fait, parmi le peuple, au sujet de cette grande question.

Je regrette que l'honorable représentant d'Elgin-Ouest (M. Casey), ne soit pas en ce moment à son siège ; car je prends un intérêt particulier à ce monsieur qui représente une moitié de mon comté.

Dans le discours qu'il a fait ces jours derniers, il a employé les expressions suivantes :

“ Il est malheureux pour tous que l'ancien gouvernement soit arrivé au pouvoir à l'heure de la crise financière que l'on prévoyait depuis longtemps.”

Je dois dire que je suis d'accord avec l'honorable monsieur. Le jour où ces honorables messieurs arrivèrent au pouvoir fut un jour de malheur pour le pays. La construction de notre chemin de fer du Pacifique serait maintenant avancée, sans les honorables messieurs qui forment aujourd'hui l'opposition.

Mon honorable ami d'Elgin-Ouest est devenu je pense protectionniste, car il a dit, dans son discours, que le nouveau tarif ne protégeait pas les cultivateurs. Il aurait voulu voir un droit de 10 centins